



Rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale pour l'année 2023-2024

Alain Chapuis, Secrétaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vendanges compliquées

Les vendanges ont été compliquées par les conditions météorologiques. La récolte sera moins importante cette année qu'en 2022 et 2023 (années sèches et chaudes), mais bien supérieure à l'année 2021. Entre les gels de printemps, la grêle, le mildiou et l'oïdium, les vignerons vaudois, par leurs efforts et leur savoir-faire, ont sauvé la récolte en travaillant plus que d'ordinaire. Le millésime 2024 sera de qualité.

Consommation de vin en baisse

Les habitudes de consommation ont changé peu à peu. La population croît depuis des années, mais les volumes de vin consommés prennent le chemin inverse ; ils n'arrêtent pas de baisser. En 20 ans, le nombre de bouteilles consommées par habitant par année est passé de 50 à 35.

Consommation de vin en Suisse (en hectolitre)							
	2004	2022	2023	Ecart 2023-2004		Ecart 2023-2022	
					%		%
Vin blanc suisse	573 569.00	433 420.00	446 247.00	-127 322.00	-22.20	12 827.00	2.87
Vin blanc étranger	281 112.00	403 234.00	406 796.00	125 684.00	44.71	3 562.00	0.88
vin rouge suisse	548 485.00	443 422.00	464 171.00	-84 314.00	-15.37	20 749.00	4.47
Vin rouge étranger	1 382 741.00	1 091 518.00	1 041 835.00	-340 906.00	-24.65	-49 683.00	-4.77
Total	2 785 907.00	2 371 594.00	2 359 049.00	-426 858.00	-15.32	-12 545.00	-0.53
Nombre d'habitants	7 389 625.00	8 738 791.00	8 960 800.00	1 571 175.00	21.26	222 009.00	2.48
Consommation en litre/habitant	38	27	26				
Consommation en bt/habitant	50	36	35				

Le consommateur n'est pas homogène ; il y a le consommateur attaché au terroir et à la tradition. Celui-ci est de moins en moins nombreux avec comme conséquence une réduction de la consommation de ce type de vin. Il y a ensuite le consommateur intéressé par la nouveauté et les innovations. Celui-ci est en croissance. Notre défi est d'agir sur 2 axes fondamentaux, soit l'innovation et la tradition. Cette segmentation va nous permettre de façonner le système des appellations d'origine contrôlée (AOC).

Le vigneron vaudois (et suisse) se bat contre une concurrence diverse et variée. La concurrence est d'abord géographique. Le vigneron est en compétition avec son voisin vaudois,

suisse, européen ou mondial. Le vin est en concurrence avec d'autres boissons alcooliques comme la bière et les spiritueux. Et enfin l'alcool est en concurrence avec l'eau, les sodas et autres. Il y a donc énormément de défis.

Dans un contexte économique difficile, le principal marché à conquérir reste encore et toujours le marché alémanique. Nous devons convaincre les alémaniques de la qualité de nos vins. La tendance est positive, mais pour ce marché historiquement tourné vers les vins étrangers et surtout italiens, il faut être patient. Il y a un immense travail de communication à faire en Suisse alémanique.

Production de vin en Suisse	101 mios de litres
Consommation de vin en Suisse	235.9 mios de litres
Stock de vin suisse en Suisse	163 mios de litres

Le tableau ci-dessus montre que la consommation de vin en Suisse est supérieure à la production indigène. Malgré cela, les stocks de vin suisse sont en augmentation à cause des abondantes récoltes 2022 et 2023. Cela illustre l'importance d'avoir un vin qui correspond au besoin du marché et de la pertinence de se tourner vers l'innovation.

Plan de relance

Grâce aux efforts conjoints de l'Etat de Vaud et de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV), un ambitieux plan de relance vitivinicole vaudois 2022-2027 a été lancé. Ce plan s'articule autour de 3 axes jusqu'à fin 2027 :

- Valorisation des AOC vaudoises
- Aide cantonale à l'investissement durable dans les caves
- Promotion des ventes

Valorisation des AOC vaudoises

Le plan de relance propose une adaptation du système d'appellation existant, visant à remodeler l'offre viticole. Elle encourage l'innovation au sein de l'AOC Vaud, intensifie les critères de sélection pour l'AOC Région et fortifie l'authenticité des Grands crus.

AOC Vaud - Innovation

Ecrin pour l'innovation et la créativité, l'AOC Vaud - Innovation jouira d'une grande marge de manœuvre (méthode de vinification, cépages autorisés, types de vins) pour produire des vins qui s'écartent des vins traditionnels avec des raisins produits sur l'ensemble du territoire cantonal.

AOC Région

S'inscrivant dans la tradition vitivinicole vaudoise, le niveau d'exigence qui régit notamment la production et la vinification sera revu afin de permettre une meilleure identification, sans toutefois toucher aux règles de coupage et d'assemblage, ni aux 6 AOC régionales existantes.

Grands crus

Actuellement, sur 77% des vins de classe 1 classifiés comme « Grand cru », seulement 20% sont proposés à ce niveau à la vente. La future mention exigera l'utilisation exclusive de cépages traditionnels, assurant ainsi que tout raisin utilisé pour élaborer le vin provienne du même lieu de production.

Aides cantonales à l'investissement durable dans les caves

Le Conseil d'Etat a adopté une révision complète du règlement fixant les mesures financières

en faveur des améliorations foncières (RMFAF) le 1er janvier 2024. La révision donne les bases légales nécessaires à la mise en œuvre du crédit-cadre 2023-2025 de 40 millions. Ce montant intègre pour la première fois la viticulture, conformément au plan de relance de la viticulture vaudoise. En l'espèce, il rend éligible aux subventions la construction, rénovation et agrandissement de cave à vin. Le crédit-cadre a été voté par le Grand Conseil en mai 2024. Une brochure qui présente les différentes possibilités de soutien à fonds perdus (cantonaux et fédéraux) en faveur des améliorations foncières est sur le site de la Fédération Vigneronne Vaudoise (FVV) dans la partie réservée aux membres.

Promotion des ventes

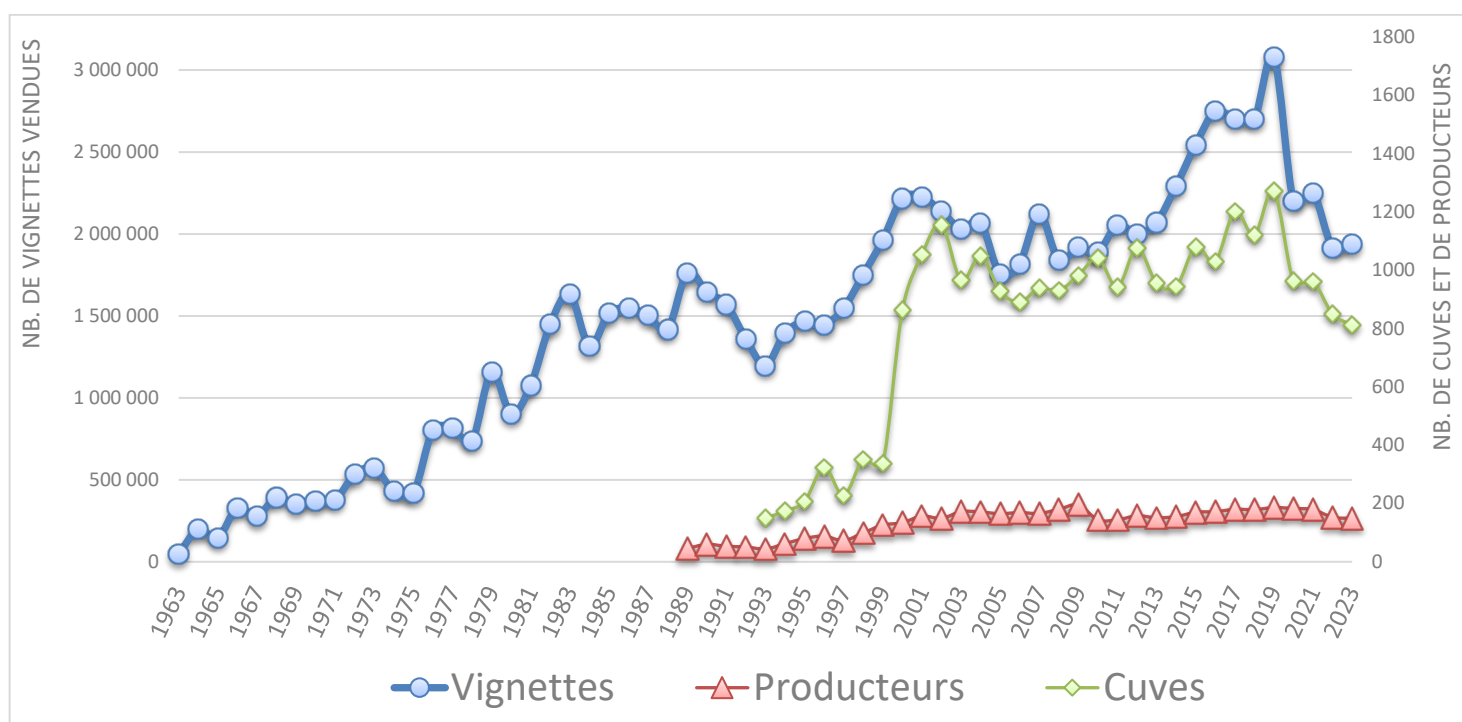
Le volet promotion vise à soutenir la vitalité de l'économie vitivinicole par la promotion de « l'Excellence des vins vaudois » en valorisant les producteurs et leurs produits tout en créant une vraie expérience client sur tous les points de contacts avec les vins vaudois. Le montant d'un million de CHF apporté dans le cadre du plan de relance permettra de renforcer les activités ordinaires et le budget ordinaire de l'Office des vins vaudois (OVV) qui est d'environ 3 millions de CHF.

Terravin

La Fédération vigneronne vaudoise a institué une marque de garantie afin de certifier au consommateur la qualité et l'authenticité des vins vaudois d'appellation d'origine contrôlée. Le label de qualité est géré par l'office de la marque de garantie *Terravin*.

La période postpandémie s'est révélée très en baisse en comparaison à ce que nous pouvions attendre. Grâce à un millésime 2022 d'excellente facture, tant en qualité qu'en volume, nous imaginions que 2023 rimerait avec la reprise de nos ventes de macarons, recette principale de nos revenus annuels.

La vente de vignettes n'a pas connu la remontée espérée en 2023, malgré l'excellente qualité du millésime 2022. La situation est semblable en 2024, avec le superbe millésime 2023.



L'office Terravin assure l'agrément des candidats au Premier grand cru, la catégorie des vins de garde du vignoble vaudois. Cette catégorie placée au sommet de la hiérarchie qualitative convainc par sa haute qualité reconnue par les milieux avisés.



La certification des deux gammes « Escargot Rouge Original », devenu « Escargot Rouge » et « Escargot Rouge Sélection » devenu « Escargot Or » est assurée par les jurys de sélection Terravin. Le vin vaudois issu de l'innovation initié par la CIVV fait son chemin depuis son lancement en 2021.



Assouplissement dans le domaine des capites

L'utilisation des capites à des fins de promotion et de vente des produits de l'exploitation viticole est une opportunité unique qui doit être favorisée. Le Canton de Vaud, en collaboration étroite avec les associations faîtières, a assoupli ses conditions pour faciliter l'exploitation des capites de vigne. Ce programme de simplification administrative a été mis en œuvre pour mieux répondre aux attentes des vigneron-exploitants. L'allègement du cadre réglementaire comprend la suppression de l'obligation imposée aux capites de vigne de disposer de sanitaires, qui dispense de la réalisation de travaux. Afin de limiter les nuisances et d'éviter une distorsion de concurrence, l'usage des capites est conditionné à une limitation d'horaire, à l'exclusivité d'une dégustation de vin du vigneron-exploitant ainsi qu'à une offre de restauration restreinte. En parallèle est organisée une nouvelle formation à l'œnotourisme destinée aux exploitants de capites ainsi que de caveaux.

Chaptalisation

Dans l'attente de l'adaptation de l'Ordonnance sur les boissons édictée par le Département fédéral de l'intérieur, la Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des Affaires Vétérinaires de l'Etat de Vaud (DGAV) a décidé de faire valoir son règlement cantonal pour les vendanges 2024 (Art. 21a du Règlement sur les vins vaudois). Les vins en AOC pourront donc prétendre à une augmentation du titre alcoométrique volumique naturel de 2.5% vol. maximum.

Pour les vins de pays, ce sont les dispositions du droit fédéral qui doivent être respectées, soit une augmentation du titre alcoométrique volumique naturel de 1.5% vol. maximum.

Réserve climatique

Le Conseil d'Etat vaudois a répondu à l'interpellation d'un député concernant l'introduction d'une réserve climatique sur les vins vaudois.

La Fédération Vigneronne Vaudoise se positionne clairement en faveur de la création d'une réserve climatique vaudoise, c'est-à-dire d'un outil de régulation de l'offre vinicole dans le but d'assurer une stabilité quantitative et qualitative de l'offre face aux aléas climatiques.

Dans le canton de Vaud, les chocs climatiques qui affectent le vignoble sont de plus en plus fréquents. Nous pouvons citer la grêle, la sécheresse et le gel, ainsi que les maladies issues des conditions météorologiques comme le mildiou ou l'oïdium. Les quotas viticoles, introduits initialement pour des raisons de qualité du raisin, sont fixés au niveau des cantons avec un rendement maximum pour les vins blancs AOC. L'instrument des quotas possède une influence uniquement sur la production. Au-delà des quotas viticoles, les vins vaudois ne possèdent pas de système de régulation de l'offre vinicole. Il est important de rappeler que la viticulture se démarque des autres productions agricoles compte tenu du laps de temps qui peut s'écouler entre la production et la mise sur le marché du produit fini. Pour une récolte de raisin d'un millésime donné, la vente de vin peut intervenir au mieux que l'année suivante.

Lorsque la production de vin baisse en raison d'aléas climatiques, cela impacte négativement les parts de marché des vins suisses. Les parts de marché perdues sont ensuite difficiles à regagner, car elles sont remplacées par des vins étrangers, notamment dans les linéaires de la grande distribution. Il est important de garantir un niveau de disponibilités stable.

Une réserve climatique est définie comme la possibilité de récolter une quantité de raisin à l'intérieur du quota cantonal AOC (inférieur ou égal au rendement maximum fédéral pour les AOC) dont la commercialisation en vin serait différée. Chaque année, trois actions sont possibles.

- Constitution : sur décision de l'organe compétent, qui donne la possibilité de récolter une certaine quantité dans le but de constituer une réserve climatique, sur une base régionale et volontaire des producteurs.
- Libération : sur décision de l'organe compétent, libération de tout ou d'une partie de la réserve. Les quantités concernées sont dès lors commercialisables. Le vin libéré répond aux exigences de l'AOC en respectant le rendement fédéral maximal.
- Dissolution : la dissolution de la réserve climatique (vins AOC) qui n'aurait pas été libérée au-delà d'un certain temps (à définir) implique un déclassement des vins dans la catégorie des Vins de Table ou sous forme de distillation afin de ne pas perturber les marchés en Vin de Pays.

La Fédération Vigneronne Vaudoise salue la récente acceptation de l'initiative parlementaire fédérale « Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses. Elle ouvre la porte à la création d'une base légale fédérale qui pourrait ensuite permettre au canton de Vaud d'avoir sa réglementation propre. Quelques années vont encore s'écouler avant l'arrivée de la réserve climatique. Mais le train est lancé.

Mesure contre le tourisme d'achat.

La franchise-valeur dans le trafic touristique passera de 300 francs à 150 francs par personne et par jour dès le 1er janvier 2025. Elle répond à un mandat du Parlement et aux demandes de deux initiatives cantonales visant à réduire le tourisme d'achat.

À partir de 2025, les marchandises destinées à un usage privé achetées à l'étranger ne pourront être importées en Suisse en franchise d'impôt que jusqu'à hauteur de 150 francs par personne et par jour. Au-delà de ce seuil, les voyageurs devront payer la taxe sur la valeur ajoutée suisse pour les biens importés. Cette mesure a pour but la réduction du tourisme d'achat.

Délai de replantation des surfaces viticoles. Accorder une flexibilité aux vignerons

Le Conseil des Etats a décidé de biffer le délai de dix ans pour la reconstitution des surfaces viticoles. Actuellement, un délai de dix ans est défini pour la replantation des surfaces viticoles si celles-ci ont été arrachées. Si l'exploitation d'une surface viticole est interrompue durant plus de dix ans, l'autorisation n'est plus valable et la parcelle viticole sort du cadastre viticole.

On ne connaît pas la date de mise en vigueur de la nouvelle disposition mais cela nécessite une modification législative avec tout le processus (consultation, message, procédure parlementaire). Elle sera probablement intégrée lors d'une prochaine modification de la loi sur l'agriculture.

Promotion des ventes (Suisse)

Le Conseil des Etats a pérennisé l'augmentation de l'aide à la promotion des ventes de vin suisse. Contre l'avis de sa commission, il a adopté une motion du Conseil National qui la porte à CHF 9 millions par année. Le montant de +9 millions de francs sera désormais inscrit dans le budget général. La question concernant le nombre d'années faisant l'objet de ce budget n'est pas connue. Il faudra rester attentif au niveau des divers débats budgétaires.

Nouveau parlement suite aux élections fédérales

Le nouveau parlement fédéral travaille depuis une année. Nous avons dû le sensibiliser à nos préoccupations ce d'autant plus que nos associations faïtières se sont renouvelées. En effet, tant le président de la Fédération suisse des vignerons Damien Cottier que le président de l'Interprofession Philipp Bregy, sont nouveaux à leur poste.

Contrôle du commerce des vins

L'arrêt du Tribunal administratif fédéral a confirmé la légalité du contrôle suisse du commerce des vins (contrôle de cave) sous sa forme révisée en 2018. Il a rejeté les recours déposés par 66 vignerons-encaveurs indépendants, établis principalement en Suisse romande. Les vignerons n'ont pas recouru au Tribunal fédéral.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) désire travailler étroitement avec la Fédération suisse des vignerons (FSV) pour revoir les conditions pour les contrôles. La motion Carlo Sommaruga demande que les contrôles effectués chez les vignerons-encaveurs soient moins bureaucratiques. Le Conseil fédéral présentera au second semestre 2025 un rapport sur une possible simplification du contrôle des vignerons et des petites caves.

DigiFLUX

DigiFLUX est un système fédéral de déclaration obligatoire pour le commerce et les utilisations professionnelles de produits phytosanitaires. Son introduction pour les utilisateurs professionnels est reportée à 2027. Durant une phase d'introduction de 3 ans, une version simplifiée de la déclaration obligatoire s'appliquera à l'échelon des exploitations pour les utilisateurs de produits phytosanitaires.

De vastes discussions ont lieu actuellement sur la mise en place concrète de DigiFLUX et ses modalités, notamment pour la viticulture, voire carrément l'abandon de l'obligation de remplir cette base de données pour les exploitations agricoles ([motion Kolly 24.3078](#) acceptée au Conseil national).

Formation professionnelle

La réforme de l'apprentissage est achevée, La première volée du nouveau métier de viniculteur-trice avec CFC avec orientation « vigne » ou orientation « cave » commencera en août 2026. L'apprentissage classique sera de 3 ans, avec une année supplémentaire pour le complément.

Formation professionnelle suisse											
CFC											
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Viticulteur	67	55	73	54	71	77	56	78	70	52	65.30
Caviste	33	27	24	28	27	23	31	34	26	30	28.30

Le vignoble suisse en général et vaudois en particulier bénéficient des services d'un centre de compétences et de formation de haut rang avec les écoles de CHANGINS. Sachons en profiter car c'est grâce à la formation et à la recherche liée que nos crus s'amélioreront encore face à une concurrence étrangère toujours plus affûtée.

Les activités durant l'année écoulée

Le président et les vice-présidents se sont réunis à 6 reprises en séance de Bureau. En plus, ils ont représenté la FVV dans diverses séances au niveau vaudois (CIVV, VITI+, Contrat-type de travail, Office de la marque de qualité *Terravin*, Commission des Premiers grands crus, la Conférence des gérants Prométerre) pour défendre l'intérêt vigneron. Le Comité cantonal quant à lui, s'est réuni à deux reprises.

Les délégués vaudois ont suivi à 7 reprises les travaux du Comité et de l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des vignerons (FSV) ainsi que les assemblées et travaux de diverses institutions faîtières au plan suisse (salaires agricoles, assurance récolte, AOP-IGP, Interprofession de la vigne et du vin suisse IVVS, Swiss Wine Promotion, CHANGINS). Ainsi, les sensibilités de toutes les régions du vignoble vaudois sont représentées tant en Pays de Vaud qu'à Berne !

Le président, François Montet est toujours très sollicité pour participer à des groupes de travail tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal sur des thèmes telles que les négociations tripartites (Service de l'emploi, syndicats agricoles, Prométerre) concernant le contrat type de travail agriculture (CTT), la réserve climatique, l'allègement de la charge administrative pour le contrôle de cave et la liste des cépages robustes.

Contributions et finances

Le montant des rentrées de contributions à la FVV note un fort recul. La confiance est fragile. La défense professionnelle a besoin de moyens pour remplir sa mission, surtout pendant cette période économique difficile. C'est en se serrant les coudes que nous résisterons aux turbulences actuelles.

Pour les sympathisants, nous gérons le fichier qui compte 350 sympathisants. Ce dernier tend à diminuer chaque année (-4% de cotisants sur la moyenne des trois dernières années). Rappelons que les sympathisants sont d'anciens membres et amis du vignoble vaudois qui soutiennent notre corporation par une cotisation simple de Fr. 50.-/an. Pour devenir membre ou sympathisant de la Fédération, l'argumentaire est à disposition sur www.fvv-vd.ch.

La FVV cotise à la FSV pour en être membre et influencer la défense professionnelle dans un sens gagnant. Cette dernière est membre à part entière de l'Union suisse des paysans et nous permet d'être soutenus au Parlement et d'être reconnus comme partenaire de poids face aux autres secteurs agricoles défendus par la faîtière suisse.

La défense professionnelle, une profession de foi

En conclusion, tous les éléments mentionnés plus haut sont les principaux problèmes de portée générale que nous avons eu l'occasion sinon de résoudre, du moins d'aborder, d'étudier et d'approfondir. La FVV s'est efforcée d'œuvrer avec le constant souci non seulement de faire respecter les dispositions légales sur lesquelles peut s'appuyer aujourd'hui notre viticulture, mais encore avec la volonté d'améliorer la situation du vigneron et de sa famille, non en recherchant l'action spectaculaire, mais l'efficacité, la solution pratique. Nous n'avons jamais manqué de promouvoir le développement des connaissances professionnelles et les résultats obtenus sont là pour prouver les efforts remarquables des vignerons vaudois et de leur fédération.

Prochaine Journée du vignoble vaudois : 13 novembre 2025 dans le vignoble du Chablais AOC.

Avec mes remerciements à tous.

Alain Chapuis
Secrétaire

Perroy, le 14 novembre 2024